Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le

ID: 086-218600666-20210204-CM_20210204_005-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210204-005

du 04 février 2021 n°005 page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

EXCUSES (0):

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR: Monsieur Jacques MELQUIOND

<u>OBJET</u>: Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2021.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 soumis à votre adoption. La note de présentation, ci-jointe, expose les principaux éléments de ce budget.

* * * * *

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,



COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210204-005

du 04 février 2021 n°005 page 2/2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux cidessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	36 468 700 €	39 165 700 €	12 518 000 €	9 821 000 €
Opérations d'ordre	3 317 000 €	620 000 €	720 000 €	3 417 000 €
TOTAL	39 785 700 €	39 785 700 €	13 238 000 €	13 238 000 €

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	306 000 €	406 000 €	212 000 €	112 000 €
Opérations d'ordre	230 000 €	130 000 €	135 000 €	235 000 €
TOTAL	536 000 €	536 000 €	347 000 €	347 000 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR: 31

CONTRE: 2 D. SIMONET, P. BAZIN

ABSTENTIONS: 6 F. MERY + 1 pouvoir, M ALLEMANDOU DOMINGO, D. SIMON, M LATUS, JP

DE MICHIEL.

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La directrice des affaires institutionnelles et juridiques Céline NICOUD